

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 12 mars 1974
MS/ab

remis au telex à : 13 h

PRIORITE P 1

Note BIO (74) 56 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

432

I. - Programme du Gouvernement britannique

Le Président Ortolí vient de donner les instructions suivantes, en ce qui concerne l'attitude à adopter par le Porte-Parole, en réponse aux questions qui pourraient lui être posées dans les jours à venir sur la partie européenne du discours du Trône.

Je vous prie d'observer strictement ces mêmes instructions qui ont été formulées de la manière suivante :

"Le Porte-Parole devra éviter de prendre position sur le fond sur un sujet dont tous les éléments sont loin d'être connus. Il devra simplement indiquer que, lorsque des problèmes concrets se poseront dans le cadre des Institutions de la Communauté, la Commission, dans l'exercice de son rôle normal, ne manquera pas, le cas échéant, de faire connaître sa position".

Ces instructions ont été transmises à l'ensemble des fonctionnaires de la Commission.

D'autres instructions pourront être données au Porte-Parole en fonction du développement de la situation. Elles vous seront communiquées par la même voie. Il pourrait s'agir éventuellement des échéances suivantes :

- 1) précisions données par le gouvernement britannique ou l'opposition dans le cadre du discours du Trône.
- 2) précisions données par M. Callaghan à l'occasion de sa visite à Bonn le 18 mars.
- 3) Conseil agricole du 21 mars.
- 4) Conseil affaires générales à Luxembourg du 1er avril.

II. - Calendrier

Conseil agricole - 21 mars 1974 à 11 h. Ce Conseil a été confirmé pour cette date.

Amitiés

B. OLIVI

